



papa refuse de reconnaître l'enfant

Par **Rosyta**, le **28/04/2019** à **22:49**

Bonjour.

Expatriée et mariée à un Français depuis 4 Ans.

Nous avons depuis un temps eu nos déboires conjugaux...Je suis enceinte, et là Monsieur me fait un chantage qu'il ne va pas reconnaître l'enfant que je porte sans passer par un test de paternité, parce qu'il se sait Stérile mais ne me l'a jamais avoué.

Ai-je le droit de refuser ce t'est de paternité.

A t-il le droit de refuser de reconnaître l'enfant alors que nous sommes mariés et vivons sous le même toit ?

Par **Visiteur**, le **29/04/2019** à **01:03**

Bonjour

Vous seule détenez la réponse, mais l'article 312 dit que l'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari donc le mari est considéré par principe comme le père de l'enfant.

Celui-ci pourra néanmoins tenter une action en contestation de paternité auprès du TGI.

Par **youris**, le **29/04/2019** à **09:54**

bonjour,

si votre mari est vraiment stérile, avez-vous une idée de qui peut-être le père de votre enfant ?

si votre mari fait une action en contestation de paternité devant le tribunal, celui-ci ordonnera une analyse biologique, si vous la refusez ce qui est votre droit, le juge rendra quand même sa décision, souvent le juge considère le refus d'analyse biologique comme un aveu.

la présomption du mari d'être le père de l'enfant de son épouse (art.312) est une présomption simple.

salutations